

Comité Jeunesse au Plein Air du Rhône
et de la Métropole de Lyon

76 rue Montgolfier 69006 Lyon

04-78-89-07-21

jpa69@wanadoo.fr

http://rhone.lajpa.fr

NOM et Prénom de l'enfant

.....

Séjour du ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Réservé
JPA

Commission du :

N° JPA :

AIDE POUR UN SEJOUR EN CLASSE DE DECOUVERTE - Fiche élève -

ENFANT

NOM Prénom

Date de naissance Sexe : Garçon - Fille (1)

FAMILLE

M. Mme

Adresse

Numéro(s) de téléphone

Adresse électronique de la famille@

ECOLE

Nom de l'école

Commune

CLASSE

Niveau (1) MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2 - ULIS

Enseignant-e (s)

(1) Entourer les réponses valables

SUITE AU VERSO

L'aide « classe de découverte » de la JPA 69ML s'adresse aux élèves des écoles publiques du Rhône et de la Métropole de Lyon non-éligibles aux aides JPA-ANCV dont le QF est inférieur à 901, pour un séjour en France métropolitaine plafonné à 14 nuitées maximum. Elle est attribuée en dernier ressort et dans la limite des fonds disponibles, selon le barème suivant : 100% de la base de calcul JPA plafonnée respectivement à 15, 10 ou 5 € par jour selon la tranche de QF (0-300, 301-600, 601-900). Elle est versée directement à la coopérative scolaire.

Le dossier complet doit parvenir à la JPA 69ML au moins 4 semaines avant le départ. Veillez à remettre sans tarder à l'école cette fiche et le justificatif de la CAF. Merci.

BUDGET DU PROJET POUR LA FAMILLE

Participation financière demandée à la famille : euros = **(A)**

(Après déduction de toutes les aides collectives : budget mairie, participation de la coop, etc.)

Quotient Familial CAF (QF)

(A relever sur la dernière attestation de la CAF, à joindre à ce dossier—Pour Lyon, ne pas utiliser le QF municipal)

Aides

Aide du Comité d'Entreprise (2)		(2) Indiquer 0 (zéro) si ces aides ne sont pas possibles.
Aide municipale et/ou CCAS (2)		
Autres aides (Associations par exemple) (2)		
Aide MDPH (2) (3)		(3) Les élèves en situation de handicap peuvent se voir attribuer une aide spécifique par la JPA.
Total (= B)		

BASE DE CALCUL JPA

Reste à charge minimum (4 € / jour) : € = **(C)**

Base de calcul JPA : **(A) - (B) - (C)** : €

ENGAGEMENT

Je soussigné-e
certifie sur l'honneur que les informations fournies
sont exactes.

Date :

Signature

RÉSERVÉ À L'ÉCOLE

Vu et transmis le :

Signature et cachet de l'école

TRANSMISSION DU DOSSIER

► Ce document (**signé, rempli et accompagné des pièces justificatives**) doit être remis au Directeur ou à la Directrice de l'école qui en assure ensuite la transmission : jpa69@wanadoo.fr

► **Pièces justificatives à joindre impérativement (les dossiers incomplets ne seront pas traités)**

- Dernière attestation de paiement de la CAF (indiquant quotient familial, prestations et APL)
- Fiche école (remplie par l'école)

La JPA est une confédération d'organisations laïques (organiseurs de centres de vacances, formateurs d'animateurs, syndicats enseignants, parents d'élèves, etc.). Son fonctionnement repose sur des bénévoles. Merci de leur faciliter le travail en leur fournissant un dossier complet.